

AR PREFECTURE

006-210600110-20210409-DM2021_16-DE
Reçu le 09/04/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2021/16

DATE D'AFFICHAGE : - 9 AVR. 2021

OBJET : MARCHE PUBLIC DE SERVICES ALLOTI A PROCEDURE ADAPTEE- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (JARDIN PASTEUR, NŒUD ROUTIER, BAIE DES FOURMIS, JARDIN VERDUN ET AUTRES)

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2020,

Considérant qu'il a été lancé, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, un marché public de services alloué à procédure adaptée portant sur l'entretien des espaces verts (jardin Pasteur, nœud routier, baie des Fourmis, jardin Verdun et autres).

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature, pour chaque lot ci-dessous, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 « Secteur Est - Espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier et Terre-Plein A » : société BOTANICA, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant total de 47 677 € H.T (offre de base : 33 497 € H.T, option n°1 : 12 400 € H.T et option n°2 : 1 780 € H.T),

- Lot n°2 « Secteur Ouest : espaces verts « Jardins Baie des Fourmis, Verdun et rue de la 1^{ère} DFL » : société ID VERDE, sise 346, Route de Grenoble 06200 NICE, pour un montant total de 47 997,22 € (offre de base : 40 367,62 € + option n°1 : 7629,60 €).

Article 2 : La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le - 9 AVR. 2021

Le Maire,
Roger ROUX

